

# L'enjeu majeur des exilés mineurs

**MIGRANTS** L'évaluation de la minorité des jeunes candidats à l'accueil relève de la responsabilité du Département. Elle suscite un débat complexe. Tentative de compréhension d'un dossier douloureux

PIERRE PENIN  
p.penin@sudouest.fr

Le drame des migrants qui fuient la mort ou la misère, parfois les deux, met devant les opinions européennes des souffrances autrefois lointaines. La question de l'accueil oppose les tenants d'une large hospitalité à un gouvernement français recroquevillé sur la théorie de l'appel d'air et la réduction des dépenses publiques. Quand intervient la question des mineurs dits « non accompagnés », vulnérables parmi les vulnérables, le débat devient viscéral. Les Départements ont en charge l'enfance en danger. Dans les Pyrénées-Atlantiques, la gestion de cette urgence fait régulièrement polémique.

## 1 Les Pyrénées-Atlantiques sont-elles inhospitalières ?

La France arrive seulement 16<sup>e</sup> au palmarès de l'hospitalité européenne. La loi « Asile immigration » ne la fera pas progresser. Les mineurs échappent au droit restrictif de l'asile. Eux relèvent de la protection infantile. Ils sont inexpulsables. La reconnaissance de la minorité est un enjeu important.

Les Pyrénées-Atlantiques sont-elles restrictives en la matière ? C'est leur réputation. Fin 2017, l'Aide sociale à l'enfance (ASE) accueillait 201 mineurs étrangers isolés. « En 2011, nous étions à 20 », situe Fabien Tuleu, le directeur départemental des solidarités. L'afflux de migrants depuis 2014 a remonté la statistique. « Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous accueillons durablement 66 nouveaux mineurs. Une part arrive d'autres départements : le gouvernement a décidé d'une répartition régionale. Les Pyrénées-Atlantiques doivent recevoir 0,99 % des mineurs étrangers reconnus en France.

Les minorités reconnues localement ne suffisent donc pas à satisfaire à cette obligation, quand d'autres départements sont en « excédent ». Fabien Tuleu résume toute « politique d'inhospitalité ». Et d'avancer ces autres chiffres : « Sur un an, nous avons évalué 178 jeunes, pour 64 reconnus mineurs et 114 majeurs. » Un gros tiers de minorités validées.

Jean-François Martini est juriste au Gisti (1). « Un tiers, c'est à peu près les proportions au plan national. » Dans sa bouche, c'est peu. « On va faire simple : je serais incapable de désigner un département accueillant. » Il établit toutefois des degrés dans l'inhospitalité : « Nous avons des cas problématiques comme la Loire-Atlantique, les Bouches-du-Rhône, Lyon ou Paris. Vous avez des taux de refus de 75 %, 80 % ».

## 2 Qui évalue la minorité dans le département ?

Le Conseil départemental a confié l'évaluation à l'association Isard COS, basée à Pau. « Elle est indépendante de nous, a ses propres critères d'évaluation », insiste Fabien Tuleu. Les évaluateurs sociaux procèdent par entretiens. « Dans un deuxième temps, en cas de doute, le Département travaille avec la préfecture pour la vérification administrative des documents en possession des jeunes et d'éventuels examens médicaux. » Les tant décriés « tests osseux ». C'est ici la compétence de la Police aux frontières (PAF).

Aussi très décriée, la prise d'empreintes digitales pour comparaison avec le fichier Eurodac. 2,7 millions de migrants irréguliers ou candidats à l'asile y sont répertoriés. Les associations dénoncent sa consultation : « Nous savons que les mineurs qui entrent en Europe par Ceuta se déclarent majeurs pour ne pas se retrouver bloqués dans des camps », explique Francisco Sanchez-Rodriguez, juriste pour la Cimade. « Ils se retrouvent fichés dans Eurodac comme majeurs. »

Fabien Tuleu insiste : « Nous ne prenons aucune empreinte et ne consultons aucun fichier. Cela relève de la PAF, sous le contrôle de la justice. » Le Département prend pour argent



Le Département 64 a délégué l'évaluation sociale des mineurs étrangers non accompagnés à l'association Isard COS. La même qui gère le CAO de Gelos. PHOTO ARCHIVES QUENTON TOP

comptant les avis de la Paf », grince Francisco Sanchez Rodriguez. Et de rappeler une jurisprudence de la cour d'appel de Toulouse qui écarte Eurodac dans la détermination de la majorité : ce n'est tout simplement pas sa finalité.

## 3 Les travailleurs sociaux entre marteau et enclume

Sur le terrain, les travailleurs sociaux d'Isard COS et du Foyer de l'enfance à Anglet reçoivent des jeunes qui se présentent comme mineurs. Ils ont irrégulièrement à conduire des personnes en cours d'évaluation aux convocations de la PAF. Et il est arrivé que les autorités gardent certaines, évaluées majeures. Ce contact entre les

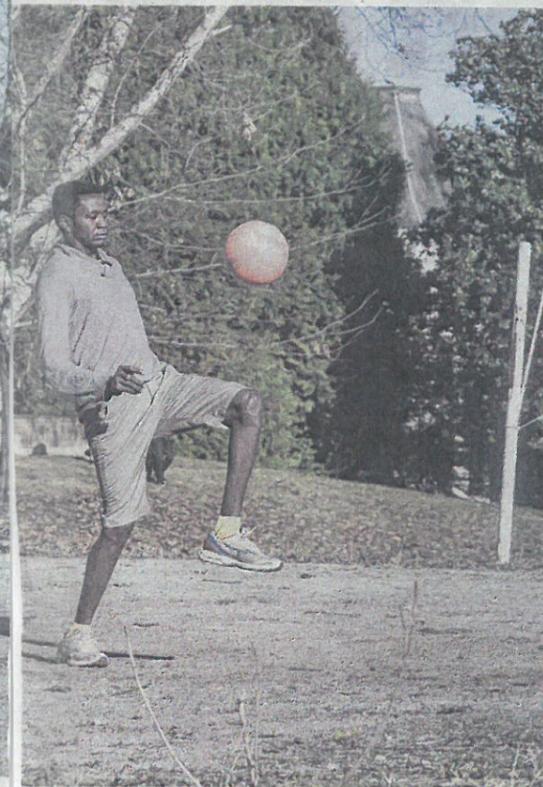
agents de la protection et ceux de la répression est régulièrement pointé par le monde militant. Il crée un mal-être parmi les éducateurs que ne nie pas Fabien Tuleu.

Au point qu'une réunion a été nécessaire, voilà un mois. Les éducateurs ont clairement remis en question le lien à la Paf. « On a décidé de continuer cet accompagnement. » Pour le directeur de services, c'est une partie du job. « C'est complexe. Un jeune avec qui on a établi des liens de confiance peut se sentir trahi quand on lui dit qu'on va l'accompagner pour un contrôle administratif. » Fabien Tuleu fait le parallèle avec le placement d'un enfant par le juge : « Vous allez à l'audience avec le parent

et l'enfant, vous en ressortez avec l'enfant à placer et le parent qui doit repartir seul. C'est une souffrance. »

« Un éducateur qui accompagne un jeune à la PAF ne pose pas en soi de problème de légalité », convient Francisco Sanchez Rodriguez. « Mais nous estimons que les conditions dans lesquelles cela se pratique ici, elles, peuvent poser problème. Il faut bien expliquer à la personne ce qu'il attend et ses droits : garder le silence, avoir un avocat, un interprète... »

Fabien Tuleu assure qu'on améliore les choses en matière d'information. La réunion de crise avec les personnels aurait permis une remise à plat méthodologique. « Mais j'aurais toujours un discours légaliste. Un



majeur n'a rien à faire dans un foyer avec des filles de 13 ans. »

## 4 L'hébergement assuré pendant l'évaluation

« Est-ce qu'au moins votre Département héberge les jeunes dans la période d'évaluation de la minorité ? », questionne Jean-François Martini.

« Les départements qui nous préoccupent le plus au Gisti sont ceux qui ne pratiquent pas la mise à l'abri. L'Aide sociale à l'enfance assume cet accueil localement. « Nous avons dû créer des places, alors que le Département n'est pas obligé de prendre en charge l'hébergement dans la période d'évaluation », pose le directeur.

Le Code de l'action sociale et des familles dit autre chose : le président du Conseil départemental doit « mettre en place un accueil provisoire d'urgence d'une durée de cinq jours ». Soit celle théorique de l'évaluation. Les Pyrénées-Atlantiques s'y conforment donc. Le Département y a consacré « entre 650 et 850 000 euros » l'année dernière.

(1) Groupe d'information et de soutien des immigrés.

## ENQUÊTE EN COURS

LE DÉFENSEUR DES DROITS SAISI « Nous pouvons vous confirmer qu'une instruction est en cours », indique-t-on dans les services du défenseur des droits, Jacques Toubon. Une personne ou association locale qui « s'interroge sur le traitement des mineurs non accompagnés dans les Pyrénées-Atlantiques » a sollicité l'instance nationale.

## Ballottés entre les évaluations

La loi, via notamment le Code de l'action sociale et des familles, confie aux conseils départementaux l'évaluation de la minorité des étrangers. Certains le font « en direct », d'autres, comme les Pyrénées-Atlantiques, la délèguent à une association. En somme, chacun remplit cette obligation « à sa sauce ». De cette disparité d'options naît une confusion certaine. Et la pratique qui consiste à réévaluer une personne reconnue mineure dans un autre département est répandue. « On sait que sur 178 jeunes que nous avons évalués, certains l'étaient pour la troisième ou quatrième fois », reconnaît Fabien Tuleu, le directeur départemental des solidarités. La Mission mineurs non accompagnés du ministère de la Justice pointe le phénomène dans un récent rapport. Elle déplore « des tensions entre départements plus marquées » en 2017, « en raison de l'absence d'harmonisation des pratiques d'évaluation ». Un sentiment d'arbitraire infuse naturellement. « L'Association des départements de France interpelle depuis deux ans le gouvernement », relève Fabien Tuleu. Tant que les pratiques ne seront pas claires et communes, les jeunes étrangers seront ainsi ballottés d'une évaluation à l'autre.

## Moins de 64 jours à patienter

**ST-PÉE-SUR-NIVELLE** En attendant l'étape du Tour de France, un circuit comme les pros est proposé dimanche



Le Jour J est attendu de tous, dont les lauréats de la dictée du Tour de France qui ont reçu leur diplôme samedi dernier. PHOTO T. L.

## LE CIRCUIT DU 3 JUIN EN PRATIQUE

Le départ groupé des cyclotouristes est prévu du marché couvert d'Espelette, à 10 heures précises. La route d'Espelette à Saint-Pée et celle de l'étape seront fermées à la circulation, de 9 h 30 à 12 h 30. Le parcours est un circuit contre-la-montre atypique sur des routes vallonnées comportant des bosses à fort pourcentage avec, pour conclure, la montée du col de Pinodieta à plus de 20 %. Une inscription pré-

alable en ligne est recommandée. Elle pourra se faire sur place à condition d'arriver en avance. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs, comme le port du casque. Des ravitaillements sont prévus tout au long du parcours. Un apéritif sera offert par la mairie. À l'arrivée et chaque participant repartira avec un tee-shirt. Inscriptions et renseignements sur onscyclo.fr ou au 05 59 46 51 08.

Avec Sicard et Landa Les 16 jeunes nominés vont pouvoir découvrir l'étape de l'intérieur avec des visites guidées des sites de départ et d'arrivée réalisées par les services de l'ASO (Amaury Sport Organisation) qui gère l'événement. Peu de réponses ont été données sur l'organisation pré et post-étapes, notamment en ce qui concerne les parkings, sujets d'inquiétude pour les deux maires. Tout au plus a-t-on appris qu'ils travaillent activement sur le sujet, en collaboration avec les agriculteurs locaux très visiblement à jouer le jeu pour mettre des espaces à disposition.

## Avec Sicard et Landa

La rencontre a surtout été consacrée à l'événement du dimanche 3 juin, l'opération « On s'y col », où les amateurs pourront prendre la route des professionnels. Romain Sicard est annoncé et le quatrième du Tour de l'an dernier, Mikel Landa, accompagné de quelques amis surprises. Le circuit sera fermé et encadré par des bénévoles des associations de chaque commune. Les maires appellent néanmoins à la prudence et à la compréhension pour que cette journée soit vraiment la fête du vélo. Ensuite, ils pourront profiter d'un moment convivial autour d'un repas qui se tiendra au marché couvert de la commune d'Espelette. Cette fois-ci, pas de doute le compte à rebours précédant un moment fort qui fait battre les cœurs de Saint-Pée-sur-Nivelle, d'Espelette et des villages voisins depuis de longs mois a débuté.

## « Je les aimais trop »

**BIARRITZ** Femme de confiance d'un couple de personnes âgées, elle est accusée d'abus de faiblesse



M<sup>e</sup> Mendiboure a défendu Delphine Vaugelade, hier après-midi. ARCHIVES EMILIE DROUINAUD

Les larmes de Delphine Vaugelade ont raison de son maquillage impeccable. Ses mains parfaitement manucurées s'emparent d'un mouchoir et elle lâche, volubile : « Je n'ai rien fait, je les aimais trop, je les respectais trop ». À 62 ans, elle est jugée pour abus de faiblesse sur un couple, les Dreyfus, dont elle était l'une des employées de maison. Ils sont les parents d'une amie avec qui elle jouait régulièrement au golf, à Biarritz.

En 2016 et 2017, les deux années où elle occupait cette fonction, des retraits à hauteur de 87 600 euros ont été réalisés sur les différents comptes du couple. Même s'ils ont de gros moyens, lui est l'un des fondateurs de Cyprien, leurs enfants Sophie et Marc Dreyfus s'en inquiètent.

## Un retrait bancaire de trop

Leur fille finira par porter plainte le 15 novembre. Une semaine auparavant, un retrait de 1 000 euros a été réalisé à une heure où Sophie Dreyfus était avec ses parents chez eux. Les images de la banque, la BNP Paribas à Biarritz, révèlent que c'est Del-

phine Vaugelade, ils avaient toute leur tête. « Madame Dreyfus soutient que Jean-Luc Mélenchon est le président de la République », s'emporte M<sup>e</sup> Boerner.

Il brandit ensuite le témoignage de l'employée de maison à l'année, qu'elle remplaçait le mercredi et sur ses vacances. Un jour, Delphine Vaugelade aurait sommé Philippe Dreyfus d'aller retirer de l'argent pour payer l'élagueur. Elle parlait fort.

## Train de vie bourgeois

Pour la procureure, son rythme de vie est confondant. Des injections de chirurgie esthétique, une cure de thalassothérapie avec sa sœur, un voyage au Brésil d'une semaine. Et certaines de ces dépenses payées en liquide. « Ma cliente a toujours eu un train de vie bourgeois, c'est son mari qui le lui permet. Il a une retraite très confortable, a dirigé une entreprise de 1 000 salariés. Avant cette affaire, elle ne travaillait pas mais jouait au golf », défend M<sup>e</sup> Mendiboure.

Elle rappelle que sa cliente n'était pas déclarée. « Les employeurs étaient dans l'illégalité. » Les retraits servaient en partie à la rémunérer. « Son travail, personne ne le remet en question. » Elle plaide la relaxe. La procureure a requis un an avec sursis et l'interdiction de travailler auprès de personnes âgées pendant cinq ans. Décision, le 26 juin. **Bénédicte Saint-André**

## « Laisser au juge la question des mineurs »

**CIMADE** Son juriste dénonce des erreurs et prône la « judiciarisation » des dossiers pour les éviter

Les défenseurs des migrants sont très mobilisés au Pays basque. Les collectifs Etorkinekin, Saá, des associations telles Biz! ou Bestearkein les aident à faire respecter leurs droits. Leurs bénévoles ont notamment aidé au bon fonctionnement des Centres d'accueil et d'orientation dans la région. La Cimade est l'une des principales organisations. Elle intervient notamment au Centre de rétention administrative (CRA) d'Hendaye. Son juriste, Francisco Sanchez Rodriguez, dénonce « une approche de police administrative du Département ».

Il en veut pour preuve, par exemple, les réexamens réguliers de minorités reconnues dans un autre département (lire par ailleurs). Et mentionne plusieurs cas problématiques pour affirmer « la nécessité de laisser le juge des enfants maître de ces dossiers ».

## En prison pour rien

« Nous avons eu le cas d'un jeune homme accueilli ici, dont les documents d'identité ont été jugés faux. La préfecture a décidé de son placement en rétention, il a été envoyé au

CRA de Toulouse. Là-bas, ses avocats l'ont fait sortir en passant devant le tribunal administratif. » La justice a douté de sa majorité.

Dans l'affaire Macka, voilà deux ans, deux Guinéens présentent des passeports qui établissent leur minorité. « Mais la PAF a estimé que c'étaient des faux. » La Cimade épuisée à leurs côtés toutes les voies de recours et n'empêchera pas les deux adolescents de passer par la case prison. « Finalement, l'ambassade de Guinée Konakri a confirmé que leurs documents étaient authentiques. » P. P.

ils obtiendront un permis de séjour. Les militants de la cause des migrants brandissent d'autres cas à leurs yeux litigieux du point de vue du droit ou moralement inacceptables.

Pour Francisco Sanchez Rodriguez, « il n'y a que la référence au droit » qui permettra « de préserver les mineurs vulnérables de pratiques trop souvent expéditives ». Il faut judiciariser la question des mineurs étrangers. Aujourd'hui, dès qu'un jeune arrive, nous préférons solliciter le juge et le procureur. » P. P.



Francisco Sanchez Rodriguez, juriste pour la Cimade. PHOTO JEAN-DANIEL CHOPIN